



## Installation officielle de la Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement de l'Unité de Gestion de l'Eau du Fleuve/Liptako-Gourma

Le Niger, avec l'adoption du décret n° 2000-400/PRN/MRE du 20 octobre 2000 portant Politique et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement, dispose dorénavant d'un REFERENTIEL UNIQUE de toutes les interventions dans ledit secteur.

Cette nouvelle politique de l'eau fait siens les quatre grands principes concourant à la mise en valeur de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) adoptés par la Conférence Internationale sur l'Eau et l'Environnement tenue en janvier 1992 à Dublin en Irlande.

Cette rénovation, vise à rétablir le système productif du pays et faire de l'eau un facteur de développement socio-économique durable déterminant dans la sauvegarde de l'environnement .

Au regard du caractère novateur et complexe de l'approche GIRE, le Gouvernement, grâce à l'appui financier et technique du PNUD et l'expertise du DAES/ONU, a conduit son expérimentation pour l'installation de l'Unité de Gestion des Eaux (UGE) du Fleuve/Liptako-Gourma.

Cette dernière, qui occupe l'extrémité occidentale de la Région de Tillabéry sur 39 843 km<sup>2</sup>, compte 1.783.781 habitants

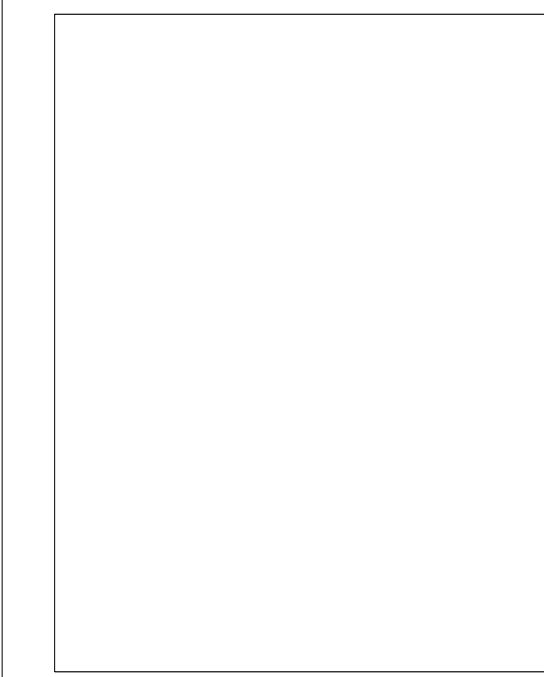


*Vue partielle des membres du bureau de la CREA (Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement)*

en 2001 et draine plus de 95 % des écoulements superficiels du pays.

Ainsi, parmi les actions réalisées, on retiendra celles relatives à l'organisation institutionnelle de la gestion du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement. En effet, à partir des campagnes d'Information-Education-Communication (IEC) conduites, il a été :

- créé et/ou redynamisé 753 Comités locaux de Gestion de l'Eau (CGE) ; et
- constitué 60 Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et 16 Fédérations d'Associations des Usagers de l'Eau (FAUE).



*Unité de Gestion de l'Eau et de  
l'Assainissement du Fleuve/liptako-  
Gourma*

Pour parachever le processus de structuration dans cette zone pilote, la Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement de l'UGE du Fleuve/Liptako-Gourma, instance de coordination et d'orientation de toutes les interventions dans le domaine considéré é été constituée et officiellement installée le 19 janvier 2006 pour un mandat de 5 ans.

Il convient de noter que la constitution et l'installation de la Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement est l'aboutissement d'un long processus participatif et itératif.

Un processus qui a tenu compte de plusieurs aspects, notamment les résultats remarquables obtenus par le volet GIRE de l'Unité d'Appui à la Gestion du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (UAG/PNEDD).

-----&-----